

# LES BABILLAGES DES VALS

LETTRE TRIMESTRIELLE N°28  
JANVIER • FÉVRIER • MARS • 2025  
RELAIS PETITE ENFANCE

## EDITO

Bonjour à toutes et à tous !

2024 s'est achevée doucement et avec elle, le sentiment d'une année bien remplie professionnellement, une année riche en moments partagés !

Avant de vous laisser profiter pleinement des doux moments de cette nouvelle année, l'équipe du RPE vous souhaite une excellente année 2025, bercée de joies et de douceur !

Dans ce nouveau numéro, nous vous proposons un article sur la « confiance en soi » chez le tout petit, et un retour sur les différentes activités du relais.

Bonne lecture !

### SOMMAIRE

P.2 • Article sur l'acquisition de la confiance en soi

P.3 • Tout ce qu'il faut savoir sur les jours fériés

P.4 • Retours en image des RPE

## COMPTINE

*Quand il fait froid dehors,  
Il faut mettre son manteau,  
Ses bottes et puis son chapeau  
Pour avoir bien chaud  
Quand il fait froid dehors,  
Il faut mettre pardessus tout  
Une écharpe autour du cou  
Et des gants tout doux.*

### RESTEZ INFORMÉS !

Assistants maternels, parents, si vous avez une adresse de messagerie, merci de **la faire parvenir à l'adresse de votre RPE de référence.**

Vous serez ainsi **informés au plus vite des actualités** sur le territoire.

**monenfant.fr**

Attention : pour les assistants maternels, l'inscription sur le site [monenfant.fr](https://monenfant.fr) est obligatoire.

Une campagne d'information a été lancée en septembre 2021 pour vous inciter à **inscrire vos disponibilités sur le site « monenfant.fr »**. Cette inscription est importante afin de **faciliter la recherche d'un mode d'accueil pour les familles.**

## DOSSIER

# LA CONFIANCE EN SOI ( cf : article de Virginie Maillard 2021)



La confiance que l'enfant développe en lui se forge, dès la naissance, par le respect que les adultes lui offrent en tant que personne.

L'enfant commence sa vie en ayant une totale confiance en l'autre. Ses **figures d'attachement** seront ses principaux repères pour apprendre à comprendre et à évoluer dans ce nouveau monde. La confiance qu'on lui portera lui permettra petit à petit de développer sa propre confiance en lui.

En ayant confiance dans les **capacités naturelles de l'enfant**, l'adulte lui montre le chemin vers sa propre confiance en lui. Peu à peu l'enfant développera sa capacité d'auto-évaluation. Il évitera ainsi de se mettre en danger et saura analyser ses compétences physiques afin de juger lui-même de sa capacité à réaliser une action motrice. C'est ici la base d'une **autonomie véritable**.

Son environnement aura un impact important dans ce développement : la **liberté dans son mouvement**, ses découvertes, ses expériences, le respect de ses périodes de recherche d'autonomie ainsi que le matériel qui développera plus ou moins sa confiance en lui.

Un **environnement matériel adapté** peut donc aussi jouer un rôle important dans le développement de l'enfant : des meubles à sa hauteur, de la vaisselle accessible pour mettre la table, un balai à sa taille pour ramasser les petits accidents, une tour d'apprentissage pour éplucher les légumes avec papa...

**Tous ces petits outils du quotidien forgent l'assurance de l'enfant.**

Souvent, nous avons été élevés dans un contexte d'adulte qui « sait » et d'enfant qui « ignore ». Il est parfois difficile pour nous de laisser l'enfant faire ses propres expériences et découvrir les conséquences de leurs erreurs, tout en restant garant de leur sécurité affective et physique.

Une des plus grandes difficultés pour l'adulte est de **ne pas intervenir**, ce qui ne signifie pas ne rien faire. La **présence bienveillante** d'un adulte observateur,

confiant dans les capacités de l'enfant dont il est responsable, portera davantage l'enfant vers l'autonomie et la confiance en lui.

Ainsi, l'enfant va acquérir la confiance en lui à travers **différents grands aspects** : son développement moteur, la conscience des ses besoins physiologiques, son développement affectif, ses apprentissages, son autonomie. Et c'est au fil des rencontres bienveillantes et accompagnantes et **à travers notre exemple** qu'il pourra forger une confiance en lui stable, durable et robuste.

## BIBLIOGRAPHIE

- J.Epstein et C.Radiguet « L'explorateur nu ; plaisir du jeu, découverte du monde, 1999
- N. Petit et V. Maillard « Montessori à la maison 0-3 ans » Acte Sud, coll. 3 je passe à l'acte » 2017

Nous ferions parfois mieux de partager notre ressenti plutôt que de tenter de deviner l'avenir et de faire croire à l'enfant qu'il n'est pas capable.



FAIRE CONFIANCE À L'ENFANT, C'EST LUI MONTRER LE CHEMIN POUR QU'IL AIT CONFIANCE EN LUI.



Illustration de Virginie Maillard - bougribouillons.com



BOUGRIBOILLONS

pour

peritEnfance



# VIGILANCE ORANGE

Durant l'hiver (Vent / neige verglas) ou durant l'été (canicule), les vigilances publiées par Météo France (verte/jaune/orange/rouge) s'imposent à chacun. Dans notre région, nous pouvons être concerné par des alertes « neige-verglas » ou « canicule », mais pas uniquement. En novembre, nous avons connu une alerte orange « vents violents ».

Une des premières consignes étant de limiter les déplacements lors de ces alertes, nous vous rappelons que nous devons alors annuler les temps d'éveil pour la sécurité de chacun.

Bel hiver à tous !

## VIGILANCE ORANGE

Vents violents



**Consignes de prudence**

-  **Limitez vos déplacements**  
Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
-  **En ville, soyez vigilants** face aux chutes possibles d'objets divers.
-  **Ranger ou fixer les objets** sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
-  **N'intervenez pas sur les toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
-  **Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral**.
-  **Installez impérativement les paratonnerres à l'extérieur des bâtiments**.

 **Portez-vous à l'abri** avant d'être pris d'un orage, ne restez pas dehors, ne vous exposez pas au vent.  
 **Si vous êtes pris d'un orage, ne vous exposez pas au vent, ne vous exposez pas au vent.**  
 **Supportez les tempêtes de neige** pour éviter tout dommage à la propriété.

## L'ACTU EN BREF



### SALAIRE MINIMUM AU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2024

Pour l'emploi d'un assistant maternel agréé

- » 2,74 €\* net de l'heure
- » 3,50 € brut de l'heure

\* Hors Alsace, Moselle

Pour plus de détails, consultez la rubrique « **Le coût de la garde** » sur [www.pajemploi.fr](http://www.pajemploi.fr).

### TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES JOURS FÉRIÉS !

En France, la majorité des salariés bénéficient de jours fériés répartis tout au long de l'année. Voici un récapitulatif simple :

- » Les jours fériés ordinaires sont ceux énumérés par les dispositions légales et réglementaires de droit commun.
- » Les jours fériés ordinaires travaillés sont prévus dans le contrat de travail écrit.
- » A défaut, le travail un jour férié ordinaire ne peut intervenir que d'un commun accord écrit entre les parties.
- » En contrepartie du travail le jour férié ordinaire, le salarié perçoit, au titre des heures effectuées, une **rémunération majorée à hauteur de dix pour cent (10 %) du salaire dû**.

- » Le chômage d'un jour férié ordinaire tombant un jour habituellement travaillé, ouvre droit au maintien de la rémunération brute habituelle, si le salarié a travaillé pour le particulier employeur, le dernier jour de travail qui précède le jour férié et le premier jour de travail qui lui fait suite, sauf autorisation d'absence préalablement accordée.
- » Au sens des présentes dispositions, est entendu par « jour de travail » le jour qui aurait dû être travaillé par le salarié selon le contrat de travail ou le planning de travail qui lui a été remis par le particulier employeur.
- » L'absence du salarié en raison du chômage des jours fériés ordinaires est assimilée à du temps de travail effectif pour la détermination de ses droits à congés payés et au titre de l'ancienneté.

### JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Instituée pour soutenir les personnes âgées ou handicapées, elle requiert que les salariés travaillent sept heures sans rémunération supplémentaire, tandis que les employeurs contribuent via une cotisation spécifique.

Elle n'est plus fixée au lundi de Pentecôte, mais est déterminée par l'accord entre l'employeur et le salarié.

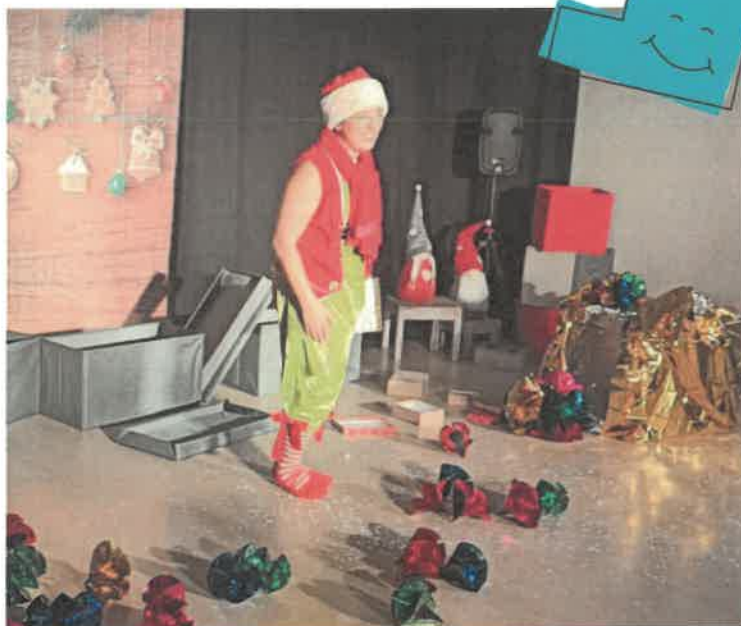
**Les assistants maternels employés par des particuliers sont exemptés de cette journée.**

# RETOUR SUR...

Spectacle « **Bulle de Zic dans la bergerie** » de **Silène GAYAUD** : un spectacle interactif, plein de musique et de poésie, où chacun peut devenir chanteur, musicien, berger ou bergère...



Spectacle **Praline et Malia Compagnie**.



## LES SECTEURS



**Valérie VILLETTON**



**Nadine ARMEAUD**



**Thomas GIROUD CAPET**



**Lauranne SOUILLET**

### Secteur Vals d'Ouest

[rpe.valsouest@valsdauphine.fr](mailto:rpe.valsouest@valsdauphine.fr)  
04 74 98 50 10



**Cindy VARVIER**



**Olivier HAMON**



**Evelyn PAPPALARDO**

### Secteur Vals d'Est

[rpe.valsdest@valsdauphine.fr](mailto:rpe.valsdest@valsdauphine.fr)  
04 76 32 71 98

